

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 326/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- le Code de la route,
- la demande de l'entreprise BORTOLUZZI SAS, sise 83 rue des Roseaux 74330 EPAGNY METZ TESSY, afin de procéder au curage du bassin de rétention et du caniveau en bord de la RD991, route de Chautagne, mercredi 13 décembre 2023.

**Considérant**

- qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux,
- que cette opération nécessite la réglementation de la circulation sur la zone concernée,
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Mercredi 13 décembre la circulation sera perturbée et sous alternat par feux route de Chautagne (RD 991)

**ARTICLE 2** - L'organisation de la réglementation temporaire de circulation sera à la charge de l'entreprise BORTOLUZZI SAS. La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise BORTOLUZZI SAS sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

**ARTICLE 3** - L'entreprise BORTOLUZZI SAS veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à l'entreprise BORTOLUZZI SAS, sise 83 rue des Roseaux 74330 EPAGNY METZ TESSY
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique départemental,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 13 décembre 2023

Le Maire, Gérard LAMBERT

Paulette le Normand  
Pour le Maire empêché  
l'Adjoint

